

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : TARIFS 2020 ENTREES ET CONSOMMATIONS MANIFESTATIONS CULTURELLES

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles et les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion de ces mêmes manifestations, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **FIXE** comme suit les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles :

Concert spectacle jeune conférences, soirée dansante, festival ...	théâtre, public, contes,	Tarifs applicables : 2,00€, 3,00 €, 4,00€, 5,00 €, 6,00€, 7,00€, 8,00€, 10,00 €, 12,00€, 15,00€
Carte Pass Festival Blanche à un instrument	Carte	25€

- **FIXE** comme suit les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion des manifestations à caractère culturelles :

Soda, jus d'orange (canette)	1,50 €
Bière (canette)	2.50€
Thé, café	1,00€
Petite bouteille d'eau	1,00€
Grande bouteille d'eau	2,00€
Vin (bouteille – pichet 75cl)	6,00€
Vin (verre)	2,00€
Cidre (bouteille)	4,00€
Champagne (bouteille)	20,00€

- **DECIDE** d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2020

- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062 du budget.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET :

**Tarifs 2020 des
manifestations culturelles et
des consommations**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

PROJET DE DELIBERATION

**TARIFS 2020 DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET DES
CONSOMMATIONS**

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l’animation et à la communication, rappelle à l’assemblée qu’il y a lieu de fixer les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles et les tarifs des consommations proposées à la vente à l’occasion de ces mêmes manifestations, à partir du 1^{er} janvier 2020.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 et suivants,

VU l’avis de la commission des finances en date du 4 décembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE

- **FIXE** comme suit les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles :

Concert spectacle jeune conférences, soirée dansante, festival ...	théâtre, public, contes,	Tarifs applicables : 2,00€, 3,00 €, 4,00€, 5,00 €, 6,00€, 7,00€, 8,00€, 10,00 €, 12,00€, 15,00€
Carte Pass Festival Blanche à un instrument		25€

- **FIXE** comme suit les tarifs des consommations proposées à la vente à l’occasion des manifestations à caractère culturelles :

Soda, jus d’orange (canette)	1,50 €
Bière (canette)	2.50€
Thé, café	1,00€
Petite bouteille d’eau	1,00€
Grande bouteille d’eau	2,00€
Vin (bouteille – pichet 75cl)	6,00€
Vin (verre)	2,00€
Cidre (bouteille)	4,00€
Champagne (bouteille)	20,00€

- **DECIDE** d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2020
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062 du budget.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire

Mariannick MORVAN